



Lundi 07 Avril 2025

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 01 avril 2025
- Affichage de la convocation : 01 avril 2025

► DÉLIBÉRATION N° DEL_025_2025

► OBJET : Point n° 4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - COMITÉ DE JUMELAGE

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Madame Caroline THÉVENIAUD, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

► EXCUSÉS :

Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Maxim PLAT donne pouvoir à Madame Véronique LEFEUVE.
Monsieur Laurent MAZOYER donne pouvoir à Madame Patricia RAVINET.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Éric PONCHAUX donne pouvoir à Madame Delphine MERMET.
Monsieur Emmanuel JALLAGEAS donne pouvoir à Monsieur Gabriel SIMÉON.
Madame Catherine AMARO donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

► SE RETIRENT :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Émilie CLERC, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE

RAPPORTEUR : Marie-Claude MISERY

Dans le cadre de la convention d'objectifs intervenue entre la Ville de MÂCON et le Comité de Jumelage, une somme de 7 800,00 € sera proposée au budget primitif 2025 pour subventionner directement les échanges organisés par les associations et les établissements scolaires mâconnais en relation avec le Comité de jumelage.

Dans le cadre de cette convention, le Comité de jumelage a émis un avis favorable à la demande de

subvention ci-dessous, qui correspond à un montant de 500,00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 31/03/2025,

Vu l'avis de la Commission N°1 : Relations avec les Acteurs Économiques et Touristiques, Commerce, Emploi et Relations Internationales du 25/03/2025,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 24/03/2025,

Monsieur Hervé REYNAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN et Monsieur Benjamin DIRX ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer la subvention suivante :

BÉNÉFICIAIRE	ACTION	DATES	MONTANT
Collège Pasteur 71000 MÂCON	Déplacement de 22 élèves et accompagnateurs à Neustadt-an-der-Weinstraße (Allemagne)	05 au 12 avril 2025	500,00 €

Il est précisé que le Collège concerné devra fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Certifié avoir été reçu, le

18 AVR. 2025

A la Préfecture de Saône-et-Loire